



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Participation aux instances de prise de décision

Contexte :

Les mécanismes de participation des Peuples autochtones peuvent être les suivants¹ :

- **La consultation.** Il s'agit généralement d'une présentation dans les grandes lignes d'un projet qui concerne certains groupes (Peuples autochtones ou Femmes autochtones) dans un domaine déterminé.
- **Le consentement préalable, libre et éclairé,** qui diffère de la consultation. Dans ce cas, les Peuples autochtones connaissent la question qui doit faire l'objet d'un accord. Ils en discutent au préalable et ils font partie intégrante du processus. Les groupes concernés veillent à ce que leurs points de vue soient pris en compte dans les documents finaux relatifs à un processus, même si cela ne signifie pas nécessairement que tous leurs points seront inclus dans ces documents.
- **La co-gestion** se réfère aux processus qui sont gérés conjointement avec d'autres acteurs, des entités privées ou publiques, pour parvenir à une fin donnée.
- **L'auto-gestion** désigne les efforts déployés pour gérer les processus.

Dans de nombreuses communautés autochtones, le leadership des femmes et leur participation nécessaire à la prise de décision sont reconnus, que ce soit dans les domaines de la terre, de la santé, de l'économie ou de la spiritualité. Les Femmes autochtones jouent un **rôle très important** dans la préservation de la **souveraineté sur leurs terres et leurs ressources naturelles**. Leur interaction et leurs relations réciproques avec la nature contribuent à la viabilité des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité, ainsi qu'à la **perpétuation des savoirs ancestraux** liés à la nature et à **l'organisation sociopolitique** de leur communauté. Leurs connaissances et méthodes traditionnelles relatives à la **santé** des enfants et des femmes devraient également être prises en compte dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision ayant trait à ces questions.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Pourtant, **le racisme et le patriarcat structurel** empêchent l'inclusion des Femmes autochtones dans les différentes sphères politiques officielles, et parfois dans les instances de prise de décision au sein même de leur propre communauté. Les restrictions relatives à l'accès à la propriété foncière, à l'exercice de fonctions de haute responsabilité ou à la direction de partis politiques, par exemple, sont étroitement liées à l'héritage colonial et à la discrimination fondée sur le sexe dont souffrent les Femmes autochtones. Cela se traduit par un **nombre très limité de Femmes autochtones maires, ministres ou juges**. Par ailleurs, il convient de mentionner les cas d'appropriation du nom et/ou de l'image des Femmes autochtones par des organismes officiels et internationaux. Par le biais de manœuvres médiatiques censées reconnaître les droits des femmes et promouvoir leur autonomisation, les Femmes autochtones elles-mêmes ne sont en fait ni incluses ni consultées dans ces processus, qui ont souvent des effets contraires à ceux qu'ils prétendent atteindre ou, dans le meilleur des cas, n'ont aucun effet du tout.

Cependant, ces dernières années, nous avons constaté qu'un **nombre croissant d'organisations et de réseaux de Femmes autochtones se sont fait entendre tant au niveau local que mondial**, ce qui montre que ces femmes s'organisent pour défendre leurs droits et ceux de leurs communautés, et ce à tous les échelons.

Sur la scène mondiale, les Femmes autochtones **sont à la tête** d'un grand nombre de **revendications** en faveur des **droits individuels et collectifs** des Peuples autochtones. Les **propositions exprimées par les Femmes autochtones à Pékin en 1995 sont toujours valables depuis** et ont été reprises dans diverses activités de **plaidoyer** menées par les Femmes autochtones au sein de plusieurs instances **locales, nationales, régionales**

¹ «El empoderamiento para garantizar la plena, activa y propositiva participación de las mujeres indígenas y el fortalecimiento del liderazgo », Centro De Estudios E Información De La Mujer Multiétnica, Ceimm de la Universidad de las regiones autónomas de la Costa Caribe Nicaragüense, URACCAN. *Conocimientos y Biodiversidad de sus Pueblos, Guatemala, 2019;*



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

et internationales, comme en témoignent la résolution 49/7 de la Commission de la condition de la femme, relative aux Femmes autochtones², la Convention sur la diversité biologique, les négociations sur les changements climatiques, ainsi que les recommandations de **l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et le Document final de la Conférence mondial sur les Peuples autochtones (2014)**. Il faut souligner que, dans toutes leurs interventions, les Femmes autochtones défendent non seulement leurs droits, mais aussi les **droits collectifs des Peuples autochtones**, ainsi que la **Terre-Mère**.

La lutte historique des peuples, avec la participation reconnue des femmes, a conduit à l'adoption et à la mise en œuvre de **constitutions politiques qui reconnaissent et intègrent le leadership des femmes et des autochtones**, comme c'est le cas dans l'État plurinational de Bolivie, par exemple, où la participation des Femmes autochtones à l'Assemblée législative a été démocratisée sous la présidence d'Evo Morales. Ce pays reconnaît le leadership des Femmes autochtones au sein d'organisations sociales, comme la Confédération nationale des femmes paysannes autochtones de Bolivie « Bartolina Sisa », pour leurs initiatives sur le plan économique et leur rôle historique de leaders. L'attribution de postes importants à des Femmes autochtones, comme María Eugenia Choque qui a été désignée présidente du Tribunal suprême électoral de la nation andine, est un autre pas en avant dans la reconnaissance des droits politiques des Femmes autochtones.

Au niveau local, dans certains cas, la **prise de conscience de la structure patriarcale des communautés autochtones** a fait évoluer les choses **en faveur des femmes**. C'est notamment le cas dans des communautés de la Cordillera, aux Philippines où, grâce à la militance et à l'organisation des femmes, celles-ci ont désormais le droit d'hériter des terres.

La participation politique des Femmes autochtones influe par ailleurs sur leur développement durable. En ayant voix au chapitre sur les politiques locales et/ou nationales ou en exerçant une influence dans d'autres instances de prise de décisions, elles augmentent les possibilités de mise en œuvre de politiques, de plans économiques ou de programmes qui tiennent compte de leurs priorités. De la sorte, elles promeuvent les petites entreprises et l'innovation fondées sur leurs savoirs traditionnels et leur capacité de leadership, ce qui se traduit par de nouvelles opportunités et un bien-être accru pour elles, pour leur famille, pour leur communauté et pour l'environnement³.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Toutefois, cette autonomisation croissante est **menacée par l'accaparement de plus en plus agressif des terres et des ressources naturelles, la répression politique, la criminalisation des Peuples et des Femmes autochtones, et les agressions sexistes**. De nombreuses politiques de développement ne tiennent pas compte des aspects liés à l'égalité des sexes et à la culture des Peuples autochtones, à leurs besoins spécifiques, à leurs aspirations et à leur bien-être, **ce qui porte atteinte à leur droit à l'autodétermination**. Les femmes qui mènent des luttes pour la **défense des territoires et des ressources naturelles** sont particulièrement confrontées à ces problèmes. En prenant la tête de ces mouvements de résistance, elles risquent d'être **criminalisées** et de subir des agressions de la part de différents acteurs impliqués dans le conflit (sociétés privées de sécurité, mercenaires, police, armée, paramilitaires, etc.), tout comme leur famille et leur communauté. Toutefois, elles assument ce rôle avec détermination, **au péril de leur vie**.

D'autre part, les progrès susmentionnés ne doivent pas être pris pour acquis. En effet, dans les pays où vivent les Peuples autochtones, un changement de gouvernement est vite survenu et peut conduire à un renversement de la situation. C'est le cas dans plusieurs pays d'Amérique du Sud, en Équateur, au Brésil et, plus récemment, dans l'État plurinational de Bolivie. Tout récemment, la crise sanitaire déclenchée par le Covid-19 est un phénomène d'ampleur mondiale, qui met au grand jour les difficultés de certains États à répondre de manière appropriée et responsable à cette pandémie. Pour les groupes de population particulièrement vulnérables aussi bien sur le plan économique que sanitaire, comme c'est le cas de nombreuses Femmes autochtones, il est indispensable de renforcer le leadership dans les instances clés afin de répondre de manière adéquate et efficace à ces défis.

² Quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (2005) : Résolution 49/7 (E/CN.6/2005/11)

³ Lindsay Bigda, RRI, 22.05.2019, *Case for optimism: Real world success stories of Indigenous and community women claiming their rights*, https://rightsandresources.org/en/blog/case-for-optimism-womens-land-rights/#.XsUDIMZS_OQ



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Questions d'orientation :

- Quels sont les espaces de plaidoyer auxquels les Femmes autochtones participent dans votre pays ou communauté ? Y a-t-il des exemples de bonnes pratiques ?
- Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones leaders dans votre communauté pour accéder à ces espaces de plaidoyer ?
- Quel est le niveau d'autonomisation politique des femmes dans votre communauté ? Quelles sont les leçons apprises en ce sens ?
- D'après votre expérience, comment peut-on élargir ces espaces de plaidoyer ?
- Dans votre communauté, les hommes appuient-ils l'autonomisation politique des femmes ?
- Quels sont les impacts du leadership féminin sur l'indépendance et l'autonomisation économique des Femmes autochtones ? De même, quel est l'impact de l'autonomie économique sur la participation politique des Femmes autochtones ?
- Quel est le rôle des femmes autochtones leaders dans la gestion de la crise du Covid-19 ?
- Quel est le rôle des aînées dans la transmission du leadership politique ? Comment les différents niveaux de participation politique s'inscrivent-ils dans le dialogue intergénérationnel ?

